

Procès-verbal

De la séance du Conseil Municipal

du 13 octobre 2022

L'An deux mille vingt-deux, le jeudi 13 octobre 2022 à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Ambrault, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AUJARD Etienne, Maire.

Madame AUCLAIR Élodie est nommée Secrétaire de séance

Etaient présents :

Etienne AUJARD, Jacques FONBAUSTIER, Sylvie LAINEZ, Jean-François CONTENT, Yoann GRASON, Emmanuel FRANCIERE, Elodie AUCLAIR, Nathalie PRIN

Etaient excusés :

Maïlys BORDENET procuration donnée à Jacques FONBAUSTIER
Monique MONTAGNÉ procuration donnée à Sylvie LAINEZ
François BARNIER procuration donnée à Emmanuel FRANCIERE
Fabrice MOUTON procuration donnée à Jean-François CONTENT

Absents : Patricia MORIN, Marie ARNAUD

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2022

Ordre du jour :

- Association des Petits Écoliers d'Ambrault
- Cours de badminton
- Numérotation adresse
- Projet travaux investissement bâtiments communaux
- Créances irrécouvrables assainissement
- FAR 2023
- Changement locataire logement communal
- MEAC
- Divers

Ouverture de la séance de conseil municipal : 20h00

- *Association des Petits Écoliers d'Ambrault*

Jacques FONBAUSTIER informe qu'il a reçu Mme HERNANDEZ Aurore, Présidente de l'association. Son objet est la création d'une association support à la coopérative scolaire en reprenant toutes les fêtes organisées par celle-ci. E. AUCLAIR informe que la création de cette association a été une demande du corps enseignant afin de les décharger. Monsieur LAXENAIRE est trésorier et Mme GUICHARD secrétaire. Mme HERNANDEZ souhaite proposer des activités

le mercredi. Mme LAINEZ demande si les comptes de la coopérative scolaire seront transférés à l'association. Mme AUCLAIR lui répond que non.

Mme BLONDEAU, directrice remplaçante, propose à l'association de tenir un stand au marché de Noël qui aura lieu le 3 décembre afin de financer l'APE. Monsieur J FONBAUSTIER donne lecture du PV suite à la réunion de l'association. E. FRANCIERE demande qui s'occupe de la boîte à livre mise en place par l'Association des Enfants d'abord. E. AUJARD informe que beaucoup de personnes s'arrêtent devant la boîte à lire et que la boîte à lire se gère d'elle-même.

- *Cours de badminton*

Le Maire donne lecture du courrier du club de badminton « les fous du volants » qui demande une aide financière pour mener à bien leur projet pédagogique auprès de l'école. L'année dernière le conseil avait déjà participé au financement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 561,67€ afin de financer la totalité des prestations du comité.

- *Numérotation adresse*

Le Maire explique que la mairie doit reprendre une délibération concernant l'adressage suite à la demande de la société d'AXIONE. Le Maire informe que les panneaux des nouvelles rues dans les lieux dit ont été installés. Les numéros de maison vont bientôt être distribués aux habitants concernés, complété d'un courrier ou sera indiqué la démarche à faire pour effectuer le changement d'adresse. Le Maire lit les adresses qui devront être créées. Le Maire précise que ces arrêtés permettront aux habitations de recevoir la fibre. Le CM a voté les créations d'adresse à l'unanimité.

- *Projet travaux investissement bâtiments communaux*

La CCCB demande à la commune d'exprimer ses besoins à envisager sur les bâtiments « inter-communaux » (gymnase, micro-crèche, cabinet médical école).

Le Maire informe que certaines associations ont demandé de mettre des sèche-mains dans les vestiaires du gymnase. Y. GRASON parle de rideaux filtrants au gymnase. E. AUJARD explique que le projet d'extension du gymnase, devrait améliorer les choses. L'investissement ne serait qu'éphémère. E AUCLAIR informe qu'il est indiqué dans les réunions d'école qu'il manque des sanitaires en primaire.

- *Créances irrécouvrables assainissement*

Le Maire donne lecture du mail de Mme KERISIT, inspectrice des finances publiques, informant que sur le budget d'assainissement doit figurer une provision pour les créances douteuses pour un montant 4225,39€. Le Maire présente ainsi les créances douteuses de 2011 à 2020.

E. FRANCIERE demande si la commune peut agir pour récupérer la somme. E. AUJARD informe que seule la trésorerie peut intervenir sur ces dossiers.

Le Conseil Municipal vote la délibération à l'unanimité.

- *FAR 2023*

Le Maire rappelle que le sujet a été abordé lors de la dernière réunion. Deux projets ont été retenus :

- Remplacement des menuiseries de la mairie d'origines soit 15 728€HT avec un plan de financement à 50%DETR 7 864€, 30% FAR 2023 4 718€ et 3 146€ en fonds propres.

- Installation d'un carport à la boucherie afin de protéger le camion de livraisons des intempéries 13 089.44€HT financé FAR 9 082€ 4 002.44€ fonds propres.

Le Conseil municipal accepte les délibérations de demande de subvention. Elodie AUCLAIR n'a pas participé au débat étant concernée professionnellement par le sujet. N. PRIN demande quand la commune aura la réponse. E. AUCLAIR informe que la réponse sera faite courant 2^{ème} trimestre 2023.

- *Changement locataire logement communal*

Le Maire informe que le locataire du logement communal situé au 6 route de La Châtre est parti.

L'état des lieux qui a été fait le samedi 8 octobre est plutôt correct. Il y aura cependant quelques travaux à faire avant de relouer. Le Maire informe que des nouveaux locataires ont visité le logement. Un couple avec deux enfants (4 ans et 2 ans) et bientôt un troisième Le couple souhaite arriver début novembre pour scolariser leur enfant à l'école d'Ambrault dès la rentrée des vacances de Toussaint.

Le Maire informe que le Conseil va devoir fixer un montant de loyers. J. FONBAUSTIER décrit au CM la maison. Une visite de la maison sera organisée la semaine prochaine pour les conseillers.

Le CM fixe, à l'unanimité, le montant du loyer mensuel à 500€ et la caution à 500€. S. LAINEZ demande si il considéré comme logement social. J. FONBAUSTIER lui répond que ce n'est pas le cas. E. FRANCIERE demande si le poêle à pellets doit être contrôlé. E. AUJARD informe qu'il est inscrit dans le bail. Le CM accepte la délibération à l'unanimité.

- *MEAC*

Le Maire a été contacté par le nouveau gérant de la MEAC qui informe que l'exploitation de la carrière va s'arrêter courant 2023. Le Maire explique que la société a obligation de remettre le site en état. Le terrain sera aplani et sera remis à la vente. E FRANCIERE demande si il est possible que suite à la vente, des panneaux photovoltaïques pourrait être posés sur cette zone. Le Maire précise que ce n'est pas une zone retenue pour la pose de panneaux.

La MEAC demande d'échanger le chemin qui longe la parcelle exploitée qui reviendra à la commune avec celui qui auparavant traversait la carrière. Une délibération a été prise en ce sens le 28 mars 2003 mais n'a jamais été officialisée. E. AUCLAIR demande où se trouve la limite du chemin qui longe la route ? Que deviendra la portion de route goudronnée ? Le Maire va se renseigner sur ce sujet. Le Conseil Municipal accepte la délibération à l'unanimité. Le bornage est prévu le lundi 24 octobre à 9h00.

- *Divers*

- Le Maire informe que lors du dernier conseil il a été évoqué un plan d'épandage des boues mais la délibération n'a pas été prise. Le CM adopte la délibération à l'unanimité.
- Le Maire informe que le CM doit désigner un correspondant incendie et secours. Emmanuel FRANCIERE est désigné comme correspondant incendie et secours.
- Le Maire informe que la commune est sollicitée par le Pays d'Issoudun pour poser un distributeur de serviettes périodiques gratuites pour lutter contre la précarité menstruelle. Le distributeur sera installé dans le hall de la mairie à l'abris des regards aux heures d'ouverture de la mairie et financé en totalité par le Pays d'Issoudun
- Le maire informe que les travaux du lotissement vont reprendre la semaine prochaine. Le lot 1 est vendu.

- Le Maire donne lecture du mail de l'école d'Ambrault. L'école fait part de leurs projets prévus pour l'année scolaire 2022/2023 et demande une aide au financement pour réaliser ces sorties. Le CM accepte à l'unanimité d'allouer une somme de 1 500€ à la coopérative scolaire.
- Le Maire informe que le compacteur de l'ancienne station d'épuration est installé. Le compacteur permet de compacter les boues.
- Les travaux d'installation de la pompe à chaleur de la salle des fêtes sont terminés. Des réglages sont en cours.
- Le Maire informe des consommations électriques de la commune par des graphiques. Les relevés ont été faits par Jean-François CONTENT. Il en ressort une forte consommation des locaux techniques dûe au fait qu'un seul compteur alimente le local des pompiers et l'atelier. La construction du nouveau local des pompiers demande plus d'énergie. Un compteur sera installé au local des pompiers et sera à la charge du SDIS 36. Concernant l'éclairage public, S. LAINEZ demande si la commune va installer les décorations de Noël face à ces augmentations. Jean-François CONTENT explique que ce sont des éclairages à led et donc moins énergivore. E. FRANCIERE demande si il est possible de faire des relevés des kilowatts afin de voir réellement des économies d'énergie. L'électricien va intervenir semaine prochaine pour régler les heures d'éclairage public. L'éclairage s'allumera à partir 6h00 soit 30 minutes plus tard et s'éteindra à 22h30 soit 30 minutes plus tôt.
- Le maire informe qu'une archiviste est venue ce matin faire un état des lieux de nos archives. Un classement et une nouvelle organisation est nécessaire. Jacques FONBAUSTIER informe que nous pouvons faire une demande auprès du centre de gestion qui ont deux archivistes itinérantes.
- Jacques FONBAUSTIER informe qu'il a été à une réunion des élus concernant le climat avec beaucoup d'intervenants. J. FONBAUSTIER souhaiterait faire un groupe de travail afin de travailler sur des projets. E. AUCLAIR informe que l'Indre va être département pilote en termes d'action face au changement climatique.
- S. LAINEZ annonce que la première réunion du conseil d'école est mardi 18 octobre. Ne pouvant y assister, E. AUCLAIR représentera la mairie.
- Y. GRASON s'interroge si la commune a un suivi des travaux qui ont été engagé au niveau des lits de rivière par GEMAPI?
- Y. GRASON fait le point sur les différentes dates des manifestations organisées par l'Association Familles Rurales.

Séance levée le 13 octobre 2022 à 22h30.

Le Maire

La secrétaire de séance